

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2700

présenté par

Mme Vichnievsky et M. Boudié

à l'amendement n° 1844 (Rect) de Mme Braun-Pivet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.